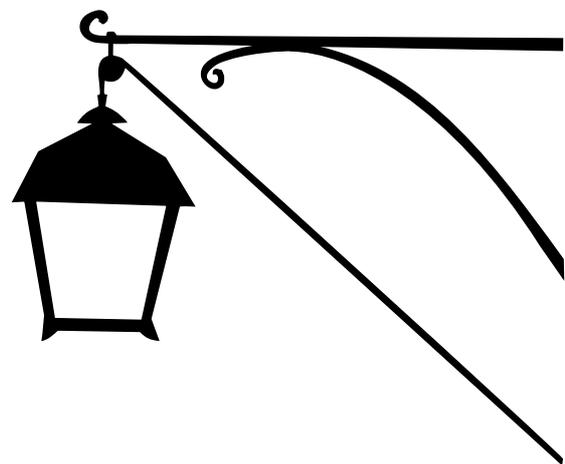
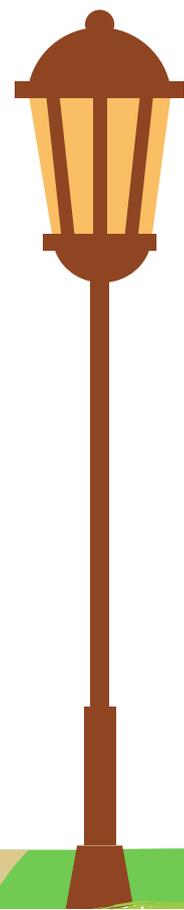


**LIVRET D'ACCUEIL  
DE L'HÔPITAL DE JOUR  
CENTRE ANDRÉ BOULLOCHE**





## Bienvenue à l'hôpital de jour André Bouloche



3

*L'hôpital de jour Bouloche propose un accueil, des soins, un accompagnement éducatif et pédagogique pour des enfants présentant des troubles du développement psychique et de l'adaptation à la vie scolaire et sociale. Le projet de soins est individualisé et se construit en collaboration avec les familles.*

*Ce livret d'accueil a pour objet de vous présenter l'hôpital de jour et de vous donner les informations utiles sur son fonctionnement. Nous vous donnerons également des explications à l'oral lors d'un entretien.*

*Certains soins proposés à votre enfant pourront vous interroger ; n'hésitez pas à revenir vers nous pour des explications.*





L'équipe de l'hôpital de jour est pluridisciplinaire, composée de professionnels diplômés et spécialisés. Sa composition est la suivante :

- **Un médecin directeur** : Dr Marie-Noëlle CLEMENT
- **Une directrice adjointe** : Véronique GESTIN
- **Deux médecins psychiatres consultants** : Dr Agnès LEFORT et Dr Laurianne SIMON
- **Onze éducateurs spécialisés** :  
Patrick ALAMEDA  
Fatma BELLAHOUEL  
Cyrille BERSCHEID  
Keza DEDESTE  
Mostari EL HANACHI  
Vincent GORRON  
Natacha LESAGE  
Camille MALLET (en alternance)  
Adeline OLIVIER  
Pauline ORTEGA
- **Un.e éducateur.trice en cours de recrutement**
- **Quatre psychologues**  
Olivier DURIS  
Annick JONCOUR  
Charlotte LABOSSIÈRE  
Un.e psychologue en cours de recrutement
- **Une orthophoniste** : Alexia DUPLESSIS
- **Une spécialiste du langage** : Elise GREEN
- **Un psychomotricien** : Hervé GAYE-BAREYT
- **Un.e infirmier.ère** : Amandine CLEMENT-DAVID
- **Une assistante sociale** : Claire FLEURY-GORKOWSKI
- **Deux enseignants mis à disposition par l'Éducation nationale** :  
Hélène DENISART  
Clara STEVANATO
- **Deux professeurs de la Ville de Paris en Arts Visuels et en Sport**
- **Une secrétaire** : Nadine BOUGRAND
- **Trois agents de service intérieur** :  
Hayat ASSELIN,  
Antonio FERNANDES DE FARIA  
Barbara KOSTYRA





<b>Bienvenue à l'hôpital</b>	<b>3</b>
<b>Présentation de l'équipe</b>	<b>4</b>
<b>Notre histoire</b>	<b>6</b>
<b>Statut administratif et agrément</b>	<b>7</b>
<b>Nos missions</b>	<b>8</b>
<b>L'admission</b>	<b>9</b>
<b>Le déroulement de la prise en charge</b>	<b>10</b>
<b>La fin du séjour</b>	<b>12</b>
<b>La composition de l'équipe et les missions de chacun</b>	<b>13</b>
<b>Nos partenaires</b>	<b>15</b>
<b>Nos spécificités</b>	<b>18</b>
<b>Notre fonctionnement : les informations à connaître</b>	<b>23</b>
<b>Nos engagements respectifs</b>	<b>28</b>
<b>Charte des valeurs et des engagements</b>	<b>29</b>
<b>L'association des Parents et Amis du Cerep (APACEP)</b>	<b>30</b>
<b>La prise en compte de votre avis</b>	<b>31</b>
<b>Vos droits et libertés</b>	<b>32</b>
<b>Extrait de la charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé</b>	<b>33</b>
<b>Faire un don, adhérer, être bénévole</b>	<b>34</b>
<b>Accès à l'hôpital de jour</b>	<b>35</b>





Le CEREP (Centre de Réadaptation Psychothérapique) est né en 1964 grâce à une équipe de professionnels du soin psychique : Denise WEILL, psychologue clinicienne hospitalière, le Docteur Raymond CAHN, rejoints ensuite par le Docteur Denise BECKER.

Liés par des engagements communs sur les plans clinique et philosophique, ces pionniers inscrivaient leur action dans un débat technique sur la place de la psychanalyse dans le traitement des troubles psychiques de l'enfant et de l'adolescent, et dans une préoccupation éthique sur la lutte contre l'exclusion. Le CEREP s'est donné pour objet « l'application des techniques médicales, psychologiques et pédagogiques dans le domaine de la santé de l'éducation et de la formation ».

C'est en 1957 que Denise WEILL a créé le « Jeune Atelier », structure qui sera statutairement reconnue comme hôpital de jour à partir de 1965 et deviendra le Centre André Bouloche, du nom du premier président de l'association CEREP. Le Centre André Bouloche est installé dans les locaux actuels depuis 1980.

L'association CEREP a été reconnue d'utilité publique en 1975.

### La naissance de l'association CEREP-PHYMENTIN

Le CEREP, qui regroupait quatre structures de soin, a fusionné en 2013 avec l'association PHYMENTIN, fondée en 1973 par le Professeur Michel SOULE. Aujourd'hui, l'association CEREP-PHYMENTIN compte cinq établissements sanitaires, 4 établissements médico-sociaux, 1 crèche et un centre de formation, le Copes.

Les principes de la charte éthique du travail de soin au sein de l'association CEREP-PHYMENTIN sont regroupés dans la charte éthique que vous trouverez dans le livret d'accueil de l'association.

Le siège et la direction générale de l'association sont situés au 31 rue du Faubourg Poissonnière dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.





L'hôpital de jour est un établissement de psychiatrie infanto-juvénile, autorisé et agréé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) à dispenser des soins psychiatriques, conventionné avec les organismes d'Assurance Maladie et certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le séjour à l'hôpital de jour est pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.

L'hôpital de jour n'est pas sectorisé. Il accueille donc des enfants résidant dans tous les arrondissements parisiens et en banlieue, dans la mesure des places disponibles, de l'adéquation entre les troubles présentés et les soins proposés, et d'un éloignement géographique raisonnable n'impliquant pas de trop longs trajets pour l'enfant. Une convention établie avec le 3e secteur de psychiatrie infanto-juvénile de Paris donne cependant priorité, dans l'examen des dossiers, aux enfants domiciliés dans les 9e et 10e arrondissements.

L'hôpital de jour est une structure de soins alternative à l'hospitalisation complète. Une convention a été signée avec l'Education nationale pour la création d'une Unité d'enseignement au sein de notre structure.





L'hôpital de jour est un établissement sanitaire, dispensant des soins psychiatriques spécialisés, destiné à l'accueil, à la protection et au traitement de 34 enfants, garçons et filles, âgés de 4 à 14 ans, présentant des états de souffrance psychique compromettant la poursuite d'une scolarité dans des conditions ordinaires. Il s'agit d'une structure qui dispense des soins quotidiens, à temps plein ou à temps séquentiel, tout en permettant aux jeunes patients de retrouver chaque soir, chaque week-end et durant les vacances leur environnement familial et de vie habituel.

Les soins sont prodigués par une équipe pluridisciplinaire. Pour chaque enfant accueilli, nous travaillons à identifier les difficultés de manière à élaborer avec l'enfant et sa famille un projet de soin individualisé. Ce projet vise à soutenir un processus de structuration de la personnalité afin de favoriser l'épanouissement individuel, d'ouvrir le champ des relations aux autres, de permettre l'adaptation à la vie sociale, et de stimuler l'accès aux processus d'apprentissage et d'autonomie. Il tient compte de la singularité et des limites de chacun.





Le processus d'admission s'engage à la demande des familles, sur l'indication et avec la collaboration des médecins et des services spécialisés qui suivent l'enfant.

A l'issue d'une série de consultations pour l'enfant et sa famille auprès de l'un des médecins psychiatres de l'équipe, il est proposé une semaine dite « d'observation » au sein de l'institution, au cours de laquelle l'enfant rencontre les différents membres de l'équipe ainsi que les autres enfants accueillis. La décision d'admission est prise à l'issue de cette période, au cours d'une « synthèse d'admission » à laquelle participe l'ensemble de l'équipe, sous la responsabilité du médecin psychiatre ayant reçu l'enfant et sa famille.

L'admission définitive résulte d'un accord entre l'équipe de l'hôpital de jour, l'enfant et la famille sur la nature et les modalités de la prise en charge. Cet accord prend forme dans le « Contrat d'engagement aux soins » écrit, signé conjointement par les parties.





A l'hôpital de jour, les enfants bénéficient d'une prise en charge globale avec trois dimensions : soins, éducation et pédagogie. Sous la responsabilité du médecin référent de l'enfant et selon le projet de soin individualisé de chacun, se mettent en place :

- une prise en charge éducative en groupe,
- des soins de nature psychothérapique,
- des rééducations en orthophonie et en psychomotricité lorsqu'elles sont indiquées,
- une scolarité et une pédagogie adaptées,
- divers ateliers servant de support aux objectifs thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques,
- un travail de guidance familiale conduit par les médecins psychiatres.

### Les groupes éducatifs

Chaque enfant est accueilli quotidiennement sur une unité éducative qui constitue son point d'ancrage au sein de l'hôpital de jour. Les unités éducatives sont au nombre de quatre et portent le nom d'une couleur (lilas, jaune, vert ou bleu). Chaque unité comprend 6 à 12 enfants. Ils sont encadrés par 2 ou 3 éducateurs. Là, dans un cadre rassurant et attentif où le rythme et les difficultés de chacun sont pris en compte, le travail porte sur le développement des capacités socio-relationnelles et d'autonomie, l'adaptation aux règles de la vie collective, le soutien des processus d'apprentissage. Les éducateurs utilisent un certain nombre d'activités comme support à ce travail (activités manuelles, créatives, ludiques, sportives, culturelles, d'éveil...).

L'ouverture sur le monde est toujours favorisée par **des sorties régulières**, et par **des séjours thérapeutiques** qui font partie intégrante du projet soignant. A ce titre, la participation aux séjours thérapeutiques est obligatoire pour tout enfant accueilli à l'hôpital de jour. Les enfants partent à la mer, à la campagne ou à la montagne, accompagnés par plusieurs membres de l'équipe qui les connaissent bien et avec lesquels ils ont une relation de confiance.

### Les psychothérapies individuelles et les rééducations

A partir de l'unité fondamentale que constitue le groupe éducatif pour chacun des enfants, des prises en charge spécialisées leur sont proposées, en fonction de leurs besoins :

- psychothérapies individuelles,
- rééducations en orthophonie et/ou psychomotricité individuelles ou en petit groupe.





### La scolarité

La scolarité est assurée pour chaque enfant dans le cadre d'un projet adapté et individualisé, soit à l'intérieur de l'hôpital de jour, soit par le biais d'une scolarisation à temps partiel dans des structures ordinaires ou spécialisées de l'Education nationale. Le projet scolaire fait l'objet d'une contractualisation entre la famille, l'Education nationale et l'hôpital de jour : c'est la signature du PPS (Projet Personnalisé de Scolarité), coordonnée par l'enseignant référent de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Ainsi, en fonction des modalités de scolarisation, l'accueil dans notre structure peut se décliner sous la forme d'un soin à temps plein ou à temps séquentiel. Ces deux modalités peuvent évoluer dans le temps en fonction des besoins de l'enfant.

### Les ateliers

Tous les professionnels utilisent différents outils pour servir les objectifs thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Ainsi, en fonction des difficultés propres à chaque enfant et des objectifs de soin identifiés, divers ateliers peuvent être proposés : Conte, Langage, Voix, Numérique, Robotique, Développement de l'empathie par le Jeu des Trois Figures, Techniques Snoezelen, Danse, Jardinage, Arts Plastiques, Cuisine, Sports (piscine, vélo, tennis)...

Pour animer certains ateliers, des intervenants extérieurs à l'institution peuvent être sollicités. Spécialisés dans divers domaines hors du champ soignant (artistes, artisans,...), ils apportent leur expérience et leur savoir-faire sur des projets précis.

### Le travail avec les familles

Le travail avec l'enfant ne peut se concevoir sans le travail avec sa famille. Des entretiens réguliers sont proposés auprès du psychiatre référent de l'enfant, et l'engagement à respecter ces rencontres est un préalable indispensable à sa prise en charge. La possibilité de rendez-vous avec tous les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant est également possible, que ce soit à la demande de la famille ou de l'équipe.

### Le travail en réseau

L'équipe de l'hôpital de jour travaille en partenariat avec tous les intervenants participant à la prise en charge des enfants : intervenants soignants, pédagogiques, socio-éducatifs ou judiciaires. Des réunions se tiennent, permettant de confronter les regards et les approches, et d'inscrire le projet dans une dimension évolutive tenant compte des divers aspects de la vie de l'enfant. Ces échanges sont cependant limités aux informations permettant une meilleure compréhension des difficultés de l'enfant ; ils respectent l'intimité familiale et tout ce qui peut être confié au cours d'entretiens liés par le secret médical et professionnel.





L'hôpital de jour est agréé pour la prise en charge des enfants jusqu'à leurs 14 ans. La sortie pourra toutefois être envisagée à tout moment au cours du séjour, quel que soit l'âge, si l'évolution de l'enfant conduit à envisager un autre projet (autre structure institutionnelle, rescolarisation...).

Le projet de sortie est envisagé bien en amont avec le jeune, sous la responsabilité du psychiatre référent, et en concertation avec la famille. Il s'agira d'accompagner le jeune et sa famille, tant sur le plan psychologique que sur le plan pratique, dans un processus de changement et dans un projet porteur d'évolution.





### L'équipe de direction

Spécialiste en psychiatrie, le **médecin directeur** a en charge la responsabilité médicale et administrative de l'hôpital de jour. Il est le principal artisan de la politique de soins de l'établissement, coordonne et soutient le travail de l'équipe.

La **directrice adjointe** gère l'organisation et le fonctionnement global de la structure. Elle est présente à temps plein et assure une indispensable fonction de lien entre tous les intervenants et avec les familles.

### Les médecins psychiatres

Chaque enfant a un « **médecin référent** », généralement celui qui a procédé à son admission. Le médecin référent est **responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de soins** de l'enfant durant son séjour. Il est l'**interlocuteur privilégié des familles** pour ce qui concerne les difficultés et l'évolution de l'enfant. Il propose aux familles des consultations régulières qui font partie intégrante du travail de soin. Il est également **responsable du projet de sortie** au moment venu.

### Les éducateurs/éducatrices spécialisé(e)s

Au nombre de dix, ils **accueillent les enfants sur les unités éducatives**, petits groupes qui constituent leur point d'ancrage à l'hôpital de jour et le pivot de leur prise en charge. Les éducateurs encadrent les enfants sur l'ensemble de la journée, et ce sont eux qui les accompagnent lors des séjours thérapeutiques.

### Les psychologues

Trois psychologues à temps partiel prennent en charge les enfants dans le cadre de **psychothérapies individuelles**, ou au sein de **groupes thérapeutiques**. Ils effectuent également des tests psychologiques.

### Les orthophonistes et le psychomotricien

Ils pratiquent des bilans au moment de l'admission des enfants puis proposent des rééducations individuelles ou en groupe pour ceux qui le nécessitent.

### L'infirmière

Elle est l'interlocutrice des enfants et de leurs familles pour tout problème de santé physique survenant au domicile ou à l'hôpital de jour. Il convient de lui signaler toute prise de médicament, toute allergie, régime spécial ou précaution particulière à prendre. Elle assure les soins lorsqu'ils sont nécessaires, gère les traitements médicamenteux lorsqu'il y en a. Elle consulte également régulièrement le carnet de santé des enfants afin de suivre leur parcours de santé et leurs vaccinations. Elle répond aux questions des enfants sur l'hygiène, le corps, et assure un travail de sensibilisation, de prévention et d'éducation à la santé. Elle coordonne les consultations pluridisciplinaires de génétique réalisées avec le Professeur Arnold MÜNNICH de l'Hôpital Necker Enfants Malades, ainsi que les dépistages dentaires menés avec le réseau RHAPSODIF.



### Les enseignants

Deux enseignants spécialisés exercent à l'hôpital de jour dans le cadre de l'Unité d'enseignement créée par convention avec l'Education nationale. Les enfants sont accueillis en petits groupes, où une pédagogie adaptée aux difficultés des enfants est mise en œuvre.

Pour les enfants qui bénéficient d'une scolarisation dans une école, le temps passé à l'hôpital de jour est dévolu aux soins et à la prise en charge éducative ; les deux enseignants de l'hôpital de jour assurent alors le lien et l'articulation entre l'équipe de l'hôpital de jour et l'équipe pédagogique.

L'équipe enseignante est complétée par trois professeurs de la Ville de Paris en musique, sport et arts Visuels.

### La secrétaire

Elle aiguille les familles sur l'interlocuteur adéquat à l'hôpital de jour, et se tient à leur disposition pour tout renseignement sur le calendrier ou les horaires d'ouverture, pour prendre note d'un retard ou d'une absence, pour les prises de rendez-vous auprès des médecins ou des autres membres de l'équipe, ainsi que pour les questions d'ordre administratif.

### Les agents de service intérieur

Ils s'occupent de la cuisine (les repas sont livrés par un traiteur agréé pour les collectivités), de l'entretien, de la maintenance et des réparations, de conduire le minibus pour certaines sorties.

### L'hôpital de jour accueille des stagiaires

Lieu de formation pour des étudiants en formation d'éducateur spécialisé ou de psychologue clinicien, l'hôpital de jour accueille chaque année des stagiaires pour des stages longs.

**Tous les membres de l'équipe - y compris les stagiaires - sont soumis au secret professionnel.**



### SOINS

**3e Secteur de psychiatrie infanto-juvénile de Paris (secteur géographique des 9e et 10e arrondissements)**

L'hôpital de jour n'est pas sectorisé, mais une priorité est réservée à l'examen des dossiers des patients adressés par l'équipe du 3e secteur.

**Service d'accueil des urgences du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière**

Pour toute situation d'urgence psychiatrique en dehors des jours et heures d'ouverture de l'hôpital de jour, les familles peuvent s'adresser, si elles le souhaitent, au Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière.

**Service de génétique du Professeur Arnold MÜNNICH – Necker Enfants Malades et Elan Retrouvé**

Des consultations pluridisciplinaires de génétique se tiennent à l'hôpital de jour, trois samedis matin par an, avec le Professeur Arnold MÜNNICH. Elles ont lieu sur proposition du médecin référent de l'enfant, avec l'accord de la famille et en sa présence.

**Fondation Rothschild**

Des consultations spécialisées peuvent être facilitées dans le cadre de ce partenariat.

**Association PREAUT**

L'atelier-classe PREAUT (atelier de pédagogie intensive et séquentielle destiné aux enfants autistes) implanté à l'hôpital de jour accueille également un enfant pris en charge par l'UDAP-PREAUT, et un professionnel de l'UDAP-PREAUT venant co-animer le dispositif. Il bénéficie en outre d'une formation continue des professionnels par les formateurs de l'Association PREAUT.

### PEDAGOGIE

**Education nationale**

Une unité d'enseignement composée de deux enseignants spécialisés mis à disposition par l'Education nationale à temps plein a été créée par signature d'une convention en 2011.

### RECHERCHE

**Association PREAUT**

Destinée à soutenir la recherche et informer sur l'autisme, l'Association PREAUT est à l'origine de la recherche de validation sur les ateliers-classe (ateliers de pédagogie intensive et séquentielle destinée aux enfants autistes). Cette recherche a été menée de 2013 à 2016 dans 10 établissements du secteur sanitaire et médico-social, dont l'hôpital de jour André Bouloche. Elle a donné lieu à plusieurs publications dans des revues scientifiques internationales.



### ANRT (Association Nationale Recherche Technologie)

Un partenariat avec l'ANRT nous permet d'accueillir des doctorants, qui conduisent leur thèse durant 3 années à l'hôpital de jour, dans le cadre d'une CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche). Nous accueillons actuellement une psychologue clinicienne qui prépare une thèse sur l'utilisation des outils robotiques dans le soin aux personnes avec autisme.

### CNAM et CNRS

Depuis décembre 2020, nous sommes en partenariat avec le Laboratoire Interdisciplinaire des Sciences du Numérique (LISN), émanant du Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI) pour l'accueil d'un jeune doctorant qui travaille sur l'utilisation de la réalité augmentée dans des ateliers sensoriels destinés aux personnes avec autisme.

### FORMATION

Nos stagiaires viennent :

- d'Écoles d'éducateurs spécialisés (IRTS, CEMEA ...)
- des départements de Psychologie des Universités parisiennes
- de l'École des Psychologues Praticiens

### CULTURE

Nous nouons des partenariats réguliers avec des institutions et associations culturelles telles que :

- Le Muséum National d'Histoire Naturelle
- Les Musées Guimet, du Louvre, Carnavalet...
- La Compagnie de danse Philippe Ménard
- La Compagnie de danse le Chiendent
- Le Studio Bleu (espace culturel)



### AUTRES PARTENARIATS

L'institution du Défenseur des droits et du Défenseur des enfants. Depuis 2020, les enfants participent à une consultation nationale qui se tient chaque année, et qui permet de recueillir l'expérience, l'avis et les propositions des enfants sur la réalisation concrète de leurs droits. Piloté et animé par le Défenseur des enfants et la direction de la promotion de l'égalité et de l'accès au droit, le projet s'appuie sur des associations partenaires accompagnant et/ou accueillant des enfants, désireuses de s'impliquer aux côtés du Défenseur des droits pour favoriser le droit des enfants à exprimer leur opinion, et à participer aux processus de décision les concernant. Cette consultation donne lieu chaque année à la publication d'un rapport.



### RESEAUX ET ASSOCIATIONS

Adhésion à l'Association Nationale des Hôpitaux de Jour (ANHDJ)

Adhésion au RAAHP (Rassemblement pour une Approche des Autismes Humaniste et Plurielle)

### NOS SOUTIENS

Divers mécènes et fondations nous soutiennent dans la conduite de nos projets et nous les en remercions vivement :

- Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)
- Banque Populaire Rives de Paris
- Culture à l'hôpital (DRAC et ARS)
- Fondation Air France
- Fondation Deloitte
- Fondation Dominique & Tom Alberici
- Fondation des Hôpitaux / Opération Pièces jaunes
- Fondation Princesse Grace de Monaco
- Fondation RATP
- Fondation Saint-Michel
- Fondation SFR
- Fonds de dotation Handicap et Société
- Mairie de Paris
- MMA

Nos remerciements tout particuliers vont au **Lions Club Paris Est Notre-Dame**, qui nous est fidèle depuis de longues années, et contribue chaque année au départ des enfants en séjour thérapeutique.





Une équipe pluridisciplinaire

Une approche intégrative des difficultés de l'enfant,  
adossée à des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques

Un projet de prise en charge individualisé pour chaque enfant

Une pédagogie adaptée à chacun

### L'Atelier-Classé PREAUT

Il accueille chaque matin 4 enfants encadrés par 4 professionnels pour une approche pédagogique structurée particulièrement adaptée aux enfants autistes ayant peu de langage. Ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une recherche action qui s'est déroulée de 2013 à 2017 dans une dizaine d'établissements du territoire français.



### La place de la culture et des pratiques artistiques

Des ateliers à médiation artistique (danse, théâtre, chant, musique, arts plastiques ...)

Des partenariats avec des institutions culturelles parisiennes

Des artistes qui interviennent auprès des enfants





### La place du numérique et de la robotique

Grâce à des subventions (notamment des fondations SFR, RATP, de la Fondation de France), l'hôpital de jour a pu s'équiper de tablettes tactiles. Des ateliers numériques sont développés depuis plusieurs années, utilisant des tablettes tactiles et des jeux vidéo, et visant des objectifs de socialisation et de développement de la communication.

De 2017 à 2020 nous avons accueilli un psychologue doctorant qui a brillamment soutenu sa thèse début 2021, puis qui a rejoint notre équipe.

Depuis le 1er novembre 2021 et pour 3 années, nous accueillons de nouveau une doctorante psychologue clinicienne.

Tous deux travaillent sur l'utilisation des outils robotiques dans le soin aux personnes avec autisme.

Dans ce cadre, avons acquis plusieurs robots (Nao, Cozmo, Ozobot) grâce à diverses subventions obtenues dans le cadre d'appel à projets.



### Approche Snoezelen

Plusieurs professionnels de l'équipe se sont formés à cette approche psychocorporelle qui permet une exploration douce et apaisée des différents champs sensoriels.





### Le jeu des Trois Figures

Dispositif proposé par le psychiatre Serge Tisseron, le *Jeu des Trois Figures* vise le développement des capacités d'empathie par une forme de jeu théâtral au service d'expériences partagées. Il se tient chaque semaine pour un groupe d'une dizaine d'enfants.



### Séjours thérapeutiques

Chaque unité éducative part chaque année pour un court séjour de 3 jours. A la fois découverte d'un nouvel espace, et expérience d'autonomie et de séparation, les séjours thérapeutiques font partie intégrante du projet de soin des enfants. Ces séjours bénéficient depuis de longues années du soutien financier du Lion's Club Paris Est Notre-Dame.





### Un groupe de parole et d'échange entre parents

Chaque samedi d'ouverture de l'établissement, se tient un temps collectif et régulier d'échanges entre les parents volontaires de l'hôpital de jour.

Ces rencontres entre parents et professionnels permettent d'échanger sur divers sujets, tels que la prise en charge des enfants, les difficultés et les questions sur le quotidien avec vos enfants, vos questionnements sur l'avenir. Le but est que chacun puisse partager son expérience avec les autres parents présents, mais également disposer d'une écoute, d'un soutien et de conseils grâce aux deux psychologues de notre institution qui animent ce groupe.



### Consultations pluridisciplinaires de génétique

Dans le cadre d'un partenariat avec le service du Professeur Arnold MÜNNICH – Hôpital Necker Enfants Malades, nous organisons plusieurs fois par an, à l'hôpital de jour, des consultations pluridisciplinaires de génétique. Il s'agit de proposer à chaque enfant et chaque famille un bilan conforme aux données actuelles de la science pour rechercher une éventuelle cause aux troubles présentés. Ces consultations ont lieu sur proposition du médecin référent de votre enfant, avec votre accord et en votre présence.

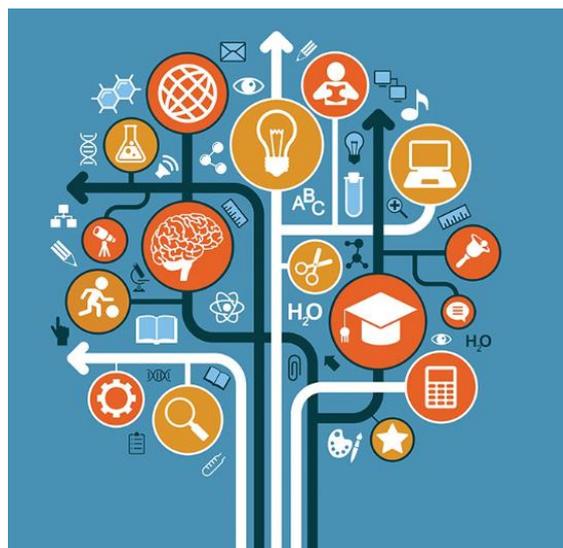




### Recherche

Conscients de l'importance des enjeux de l'évaluation, notre hôpital de jour participe à des programmes de recherche clinique et promeut différents projets :

- Recherche action sur l'approche pédagogique intensive séquentielle des ateliers-classe PREAUT (2013-2017)
- Recherche sur l'utilisation des outils robotiques auprès des personnes avec autisme grâce au dispositif CIFRE de l'ANRT (depuis 2015)
- Recherche avec le Laboratoire Interdisciplinaire des Sciences du Numérique du Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur (LIMSI).
- Accueil d'un jeune doctorant, qui travaille sur le développement d'un outil de réalité mixte destiné au travail d'intégration sensorielle dans les Troubles du Spectre Autistique (depuis 2021).



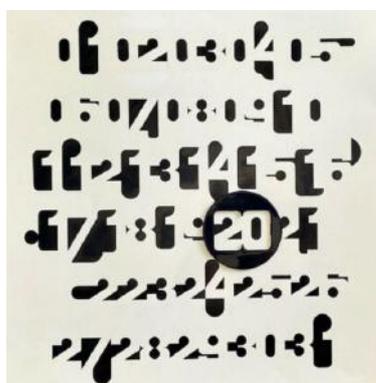


➔ **Le Calendrier d'ouverture et les absences**

En tant qu'établissement hospitalier, l'hôpital de jour ne suit pas exactement le rythme scolaire appliqué par l'Education nationale. La Sécurité Sociale et l'agence Régionale de Santé (ARS) exigent de nos structures une période d'ouverture annuelle de 210 jours. Nos plages de vacances sont à ce titre différentes de celles de l'Education nationale, en particulier pour les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps, qui sont plus courtes.

Ce calendrier de fonctionnement est remis aux familles à l'avance, afin qu'elles prennent toutes les dispositions nécessaires permettant à l'enfant de répondre à l'obligation de sa présence sur tous les jours d'ouverture de l'hôpital de jour. Le programme de soins est en effet construit en fonction de ce rythme spécifique d'ouverture, et l'hôpital de jour doit rendre compte aux autorités de tutelle de la présence des enfants sur l'ensemble des jours d'ouverture.

Les absences ne sont acceptées qu'en cas de maladie justifiée par un certificat médical. Elles doivent être signalées le matin même par téléphone auprès de la directrice adjointe.



➔ **Les horaires d'ouverture**

- Le lundi de 9 heures à 16 heures
- Le mardi de 9 heures à 16 heures
- Le mercredi de 9 heures à 13 heures
- Le jeudi de 10 heures à 16 heures
- Le vendredi de 9 heures à 16 heures
- Un samedi matin par mois de 9 heures à 12 heures

➔ L'hôpital de jour est par ailleurs fermé à l'accueil des enfants 3 mardis après-midi dans l'année pour des actions de réflexion et de formation en équipe.



### Les documents administratifs à fournir à l'admission

- Le dossier administratif comprenant l'ensemble des documents demandés
- L'attestation de Sécurité sociale
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- Le carnet de santé de votre enfant
- Le dossier médical (bilans effectués, examens complémentaires, comptes rendus de consultations ou d'hospitalisations...).



### Les journées d'ouverture aux familles

Chaque année, nous accueillons les familles pour des temps de réunion ou de fêtes, généralement le samedi matin. A cette occasion, elles peuvent échanger avec les différents membres de l'équipe et avec les autres familles des enfants accueillis. Nous proposons ainsi :

- Une réunion de rentrée destinée exclusivement aux parents
- Une fête de Noël et une fête avant les vacances d'été destinées aux enfants et aux familles
- Les parents peuvent également être conviés à d'autres réunions d'information, proposées par les enseignants ou l'équipe éducative.





### La participation financière des familles

Les soins à l'hôpital de jour sont pris en charge à 100% par la Sécurité sociale. Il est cependant des actions qui ne sont pas prises en compte par la Sécurité sociale au titre du soin, mais qui constituent des supports importants dans le travail avec les enfants. Aussi, pour nous permettre de conduire divers projets autour d'activités, de séjours thérapeutiques ou d'achat de matériel pédagogique et éducatif, il est proposé aux familles, dans la mesure de leurs possibilités, d'apporter une contribution financière sous trois formes :

### Le fonds d'animation

Il comprend :

- **Une coopérative collective** qui permet l'achat de matériel éducatif collectif, la mise en œuvre d'actions d'amélioration du cadre de vie, ou encore le financement d'un certain nombre d'activités pour lesquelles nous ne bénéficions d'aucune subvention pérenne (notamment les ateliers animés par des intervenants extérieurs). Un montant indicatif de 30 euros par mois est fixé, une enveloppe vous est remise mensuellement afin de permettre votre participation.
- **Une coopérative de groupe** qui représente la contribution de chaque enfant, chaque semaine, à la vie du groupe. Elle est utilisée pour le financement de petites sorties, pour des goûters, des anniversaires... Elle fait également l'objet d'un véritable travail éducatif : chaque enfant inscrit en effet dans un cahier l'apport de sa contribution pour la semaine, et la gestion de cette coopérative est groupale. Un montant indicatif est fixé à 5 euros par semaine, par enfant.
- **La contribution financière pour les séjours thérapeutiques**

Une contribution financière vous est demandée pour permettre le départ des enfants en séjour thérapeutique.

### Les dons et legs

Reconnue d'utilité publique, l'association du Cerep-Phymentin est habilitée à recevoir des dons et legs pouvant permettre au donateur de bénéficier de déductions fiscales, selon la législation en vigueur. Dans ce cadre, un reçu fiscal pourra vous être délivré, en fonction de la nature de votre contribution.

La directrice adjointe se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision.



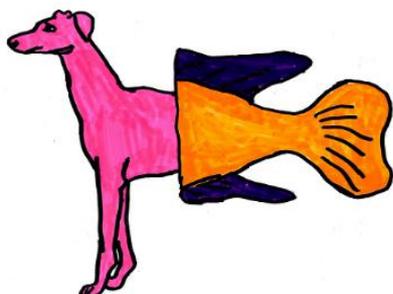
### Les repas

Le repas de midi est pris sur place du lundi au vendredi entre 12 heures et 14 heures en deux services (le mercredi, un seul service à 12h00).

Les menus sont affichés le vendredi pour la semaine à venir dans le hall d'entrée et dans chacune des quatre unités éducatives.

Les régimes alimentaires confessionnels sont respectés autant que possible dans une collectivité à caractère laïque. Les régimes alimentaires sur prescription médicale sont contrôlés par l'infirmière de l'établissement.

En fonction de l'unité au sein de laquelle se trouve votre enfant, le lundi (groupes Bleu et Lilas) et le jeudi (groupes Vert et Jaune) sont des journées de sortie. Il est demandé aux enfants d'apporter un pique-nique ou une somme d'argent (pas plus de 10€) pour en acheter un.



### Les médicaments

Lorsqu'un traitement prescrit par un médecin extérieur à l'établissement doit être pris par votre enfant durant son temps de présence à l'hôpital de jour, il convient de prévenir l'infirmière et de lui transmettre la photocopie de la prescription médicale. L'établissement n'est pas habilité à administrer les antibiotiques, pensez à demander à votre médecin de les prescrire en deux prises, le matin et le soir.

### Le linge

En cas de nécessité, des vêtements pourront être prêtés à votre enfant. Nous vous remercions de les rapporter une fois lavés dans les meilleurs délais.





### L'argent, les objets de valeur, les téléphones mobiles

Il est conseillé de ne pas confier à votre enfant des sommes d'argent qui ne lui sont pas nécessaires, et de ne pas amener d'objets de valeur à l'hôpital de jour. Le CEREP ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

En cas d'absolue nécessité, l'argent et les objets de valeur peuvent être déposés auprès de la directrice adjointe à l'arrivée. Les téléphones mobiles doivent être confiés à un adulte responsable.

Il est interdit d'introduire dans l'hôpital de jour des objets dangereux ou contondants, des armes, des médicaments ou des produits toxiques, des boissons alcoolisées.

### Le transport

L'organisation du transport des enfants entre leur domicile – ou l'école – et l'hôpital de jour incombe aux familles. Le médecin référent, l'assistante sociale et la directrice adjointe se tiennent toutefois à leur disposition pour tout renseignement concernant les modalités de transport pouvant être envisagées.

### La sécurité

L'entrée et la sortie des locaux de l'hôpital de jour sont sécurisées par une porte codée. Les codes sont communiqués uniquement aux membres de l'équipe.

### Assurance

Les personnes accueillies sont couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'établissement.

Cette assurance institutionnelle ne couvre pas les sinistres que les patients pourraient occasionner au sein de l'établissement. Chaque personne doit donc souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.

### En cas d'urgence

En cas d'urgence concernant la santé de leur enfant, les parents sont immédiatement informés. Toutefois, dans l'éventualité où la famille ne pourrait être jointe, il est demandé de remplir, lors de l'inscription de l'enfant, un formulaire autorisant la direction de l'hôpital de jour à prendre toute décision médicale ou chirurgicale ne pouvant être différée.

**Pour toute situation d'urgence psychiatrique en dehors des jours et heures d'ouverture de l'hôpital de jour, les familles peuvent s'adresser, si elles le souhaitent, à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière, avec lequel nous avons signé une convention :**

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le Samedi de 9h00 à 13h30

Accueil des Urgences du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de la Pitié-Salpêtrière du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière

47-83 Boulevard de l'Hôpital - 75651 PARIS Cedex 13

Tél : 01.42.16.23.63

- Du lundi au vendredi de 18h30 à 9h00 le lendemain

et du samedi 13h30 au lundi matin 9h00

Service d'accueil des urgences psychiatriques du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière

47-83 Boulevard de l'Hôpital - 75651 PARIS Cedex 13

Tél : 01.42.17.72.47



L'équipe de l'hôpital de jour s'engage à prodiguer à votre enfant des soins attentifs, adaptés à sa problématique, et à travailler en alliance avec vous.

Votre implication dans les soins prodigués à votre enfant est primordiale. Elle permet de soutenir son évolution de l'enfant et d'y contribuer. Cette implication se concrétise en honorant les rendez-vous proposés par les différents professionnels, notamment le médecin référent de l'enfant, et en participant aux réunions et fêtes collectives.

Par ailleurs, l'admission à l'hôpital de jour vaut engagement à respecter :

- les personnes, enfants et adultes
- les lieux
- les règles de fonctionnement
- les horaires et le calendrier d'ouverture de l'établissement

Nous signons conjointement à l'admission de votre enfant un courrier d'engagement aux soins qui reprend l'ensemble de ces points, ainsi qu'un projet de soin individualisé (PSI), lequel est revu chaque année, en fonction des besoins et des évolutions conjointement observés.





Les principes éthiques du travail de soin au sein de l'association Cerep-Phymentin sont regroupés dans une charte éthique.

Conformément à ses statuts l'association promeut et gère des établissements qui visent « à l'application des techniques médicales, psychologiques et pédagogiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation ainsi que la recherche et l'étude dans ces disciplines ».

Qu'elle intervienne à l'un de ces titres ou à plusieurs et qu'elle le fasse auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, individuellement ou en groupe (y compris bien sûr le groupe familial), l'association subordonne son action à une charte éthique fondée sur « le principe du respect des personnes ».

La référence de valeur énoncée sous la forme de « principe du respect des personnes » désigne globalement une attitude « humaniste » qui vise à reconnaître et promouvoir la valeur intrinsèque de chaque être humain, quelles qu'en soient l'origine, la religion, les opinions et les références culturelles.

Ce principe qui est en conformité avec le code civil, le code de la famille ainsi que le code de déontologie se réfère directement à la Déclaration des Droits de l'Homme ainsi qu'à la Convention Européenne des Droits de l'Enfant. Il inclut une conception exigeante de la laïcité.

La référence conceptuelle des professionnels de l'association, quant à leur pratique, veut que leur action s'inscrive dans une conception psychodynamique de la personnalité.

Cette conception pose que chaque personne, quels que soient son âge, son état, sa situation, dispose toujours d'autres possibilités de développement que celles qui lui paraissent fixées par la catégorie dans laquelle il est enfermé de son fait ou du fait de son environnement en particulier social.

La théorie psychanalytique fournit aux professionnels de l'association bon nombre de repères conceptuels indispensables pour rendre compte du travail relationnel et mettre en place les médiateurs techniques qui visent au développement des personnes et au dégagement de leur identité propre.

Cette référence à la psychanalyse en tant qu'elle constitue un axe dans le choix des moyens éducatifs, formatifs, thérapeutiques, n'est pas exclusive du recours technique à une pluridisciplinarité.

Quelle que soit sa spécificité, le travail technique de tout professionnel de l'association vise l'intérêt de l'individu (tel que compris dans les articles précédents).

Cependant ce travail technique tend à s'inscrire dans l'ensemble des relations que le sujet lie avec les milieux qui le concernent, y compris le milieu institutionnel. Cela implique :

- de la part de l'usager assentiment et participation active ;
- de la part de l'entourage familial (s'il s'agit d'un sujet en situation éducative) une responsabilité aussi éclairée et responsabilisée que possible ;
- de la part de l'équipe la mise en commun des implications de chacun dans le sens d'une évaluation qualitative des données et des acquis relatifs à l'évolution des personnes.

L'association des parents et amis du CEREP a été créée en mai 1997 à l'initiative de parents d'enfants accueillis à l'hôpital de jour du CEREP.

Elle définit ainsi sa mission :

- Défendre et protéger les intérêts matériels et moraux des enfants usagers et bénéficiaires des soins dispensés à l'hôpital de jour du CEREP,
- Défendre la qualité de l'éducation et des soins mis en œuvre en fonction de la spécificité et des besoins des enfants et promouvoir les lieux d'accueil,
- Assurer le soutien des familles,
- Favoriser la continuité de l'œuvre de l'association CEREP.

L'APACEP se réunit un samedi matin par mois dans les locaux de l'hôpital de jour.

C'est vous qui faites vivre cette association de parents, votre engagement est important pour nous .



Nous mettons en œuvre différents moyens afin de recueillir vos avis et suggestions.

### TEMPS D'ÉCHANGES

- Les groupes de parole pour enfants

- La commission des usagers (CDU) :

Elle veille au respect des droits des patients et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients et de leurs proches.

La CDU concerne tous les établissements sanitaires du CEREP. Elle est organisée tous les trimestres. Elle réunit *a minima* son président, la direction générale de l'association, les médiateurs médicaux, les médiateurs non-médicaux, deux représentants d'usagers désignés par l'Agence régionale de santé (ARS) et des représentants des deux associations de parents l'une rattachée à l'hôpital de jour du parc Montsouris et l'autre à l'hôpital André Bouloche. Les résultats des enquêtes de satisfaction, les plaintes, les demandes de consultation de dossiers patients et les événements indésirables graves sont présentés à cette occasion.

Un adhérent de l'association des Papillons blancs siège à la CDU en tant que représentant des usagers mandaté par l'Agence régionale de santé.

- Les questionnaires de satisfaction annuels

### PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

En cas d'insatisfaction, les familles peuvent se rapprocher du professionnel référent ou de la direction d'établissement afin de leur en faire part.

Vous pouvez également vous rapprocher des représentants des usagers. Vous pouvez les contacter par mail : [usagers@cerp-phymentin.org](mailto:usagers@cerp-phymentin.org)

Vos remarques et vos observations seront transmises à la Commissions des usagers.

### DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES ASSOCIÉS AUX SOINS

Vous pouvez réaliser des déclarations d'événements indésirables associés aux soins via :

[https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig\\_ihm\\_utilisateurs/index.html#/accueil](https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil)

Pour rappel, un événement indésirable est un événement engendrant un dysfonctionnement dans l'organisation de l'établissement et/ou un risque pour la sécurité des patients.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de l'établissement.



### ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Toutes les informations nécessaires à la prise en charge sont regroupées dans un dossier unique.

La procédure d'accès aux informations de santé correspond aux dispositions de l'article L. 1111-7 du Code de la santé publique ainsi qu'à l'arrêté du 5 mars 2004, modifié par l'arrêté du 3 janvier 2007.

Pour avoir accès à votre dossier, il est nécessaire de faire une demande écrite datée et signée auprès de la direction, en précisant les noms, prénoms et la qualité du demandeur. Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de l'établissement pour de plus amples informations.



Pour rappel, les représentants légaux peuvent avoir accès au dossier de l'enfant tant que ce dernier est mineur et ne s'y oppose pas. Ce droit lui revient lorsqu'il est majeur.

### CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

L'ensemble du personnel est astreint à une obligation de réserve et à une discrétion absolue dans les limites du secret partagé.

Une attention particulière est portée sur le recueil, l'accès, la transmission et la conservation des informations vous concernant. La conservation des dossiers est conforme aux dispositions de l'article R.1112-7 du Code de la santé publique.

Un recueil de données anonymes est effectué dans le cadre du département d'informatique médical.



### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, CEREP-PHYMENTIN s'engage à protéger les données à caractère personnel collectées et traitées vous concernant. Nous ne collectons que les données utiles à votre prise en charge.

Les données personnelles font l'objet d'un traitement conforme aux conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978. Elles sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

Vous êtes en droit de vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 si ce recueil ne répond pas à une obligation légale.

La direction générale de CEREP-PHYMENTIN est joignable pour répondre à vos questions par e-mail : [secretariat.siege@cerrep-phymentin.org](mailto:secretariat.siege@cerrep-phymentin.org). Elle se mettra en relation avec les directions concernées.



La charte européenne des droits de l'enfant hospitalisée a été écrite pour les hôpitaux prenant en charge les enfants le jour et la nuit.

Nous avons supprimé les parties qui ne concernent pas l'hôpital de jour André Bouloche.

Cette charte est également disponible dans son intégralité au secrétariat sur demande ainsi que sur le site Internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

#### ARTICLE 4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

#### ARTICLE 5

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

#### ARTICLE 7

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

#### ARTICLE 8

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

#### ARTICLE 9

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

#### ARTICLE 10

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.





NOM : .....

PRÉNOM : .....

TEL : .....

MAIL : .....

ADRESSE : .....



*Je fais un don à un établissement et/ou à l'association.  
J'entoure l'établissement choisi ainsi que le montant.*

Hôpital de jour André Bouilloche - Hôpital de jour EPI - Hôpital de jour du Parc Montsouris  
 Hôpital de jour USIS - CMPP Denise Weill - COFI CMP - CMPP Saint-Michel - CMPP de Courbevoie  
 IME - Crèche - Association

Je donne : 20 euros   30 euros   40 euros  
 Autre montant : .....

Je règle par chèque ou en espèces à l'ordre du Cerep et j'envoie mon règlement à l'adresse suivante :  
 31 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris  
 Mon don est déductible à la hauteur de 66 % dans la limite de mon revenu net imposable.  
 Si je donne 40 euros, je bénéficie d'une réduction d'impôts de 26,40 euros.  
 Le coût réel de mon don est de 13,60 euros. L'association me fera parvenir un reçu fiscal.



*Je veux adhérer à l'association Cerep-Phymentin.*

Le montant est de 30 euros. J'entoure la réponse : oui - non



L'adhésion à l'association est un acte majeur vous offrant la possibilité d'avoir accès aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire. En tant que membre représentant une voix, vous recevrez une convocation conformément à la lettre et aux droits des associations. Vous pourrez ainsi exprimer votre avis sur nos projets et nos orientations et participer activement à la vie de l'association. Mon don est déductible à la hauteur de 66 % dans la limite de mon revenu net imposable. Son coût réel est de 10,20 euros. L'association me fera parvenir un reçu fiscal.



*Devenir bénévole*

Je souhaite aider en participant à des événements ponctuels : oui - non



J'ai des suggestions :

.....

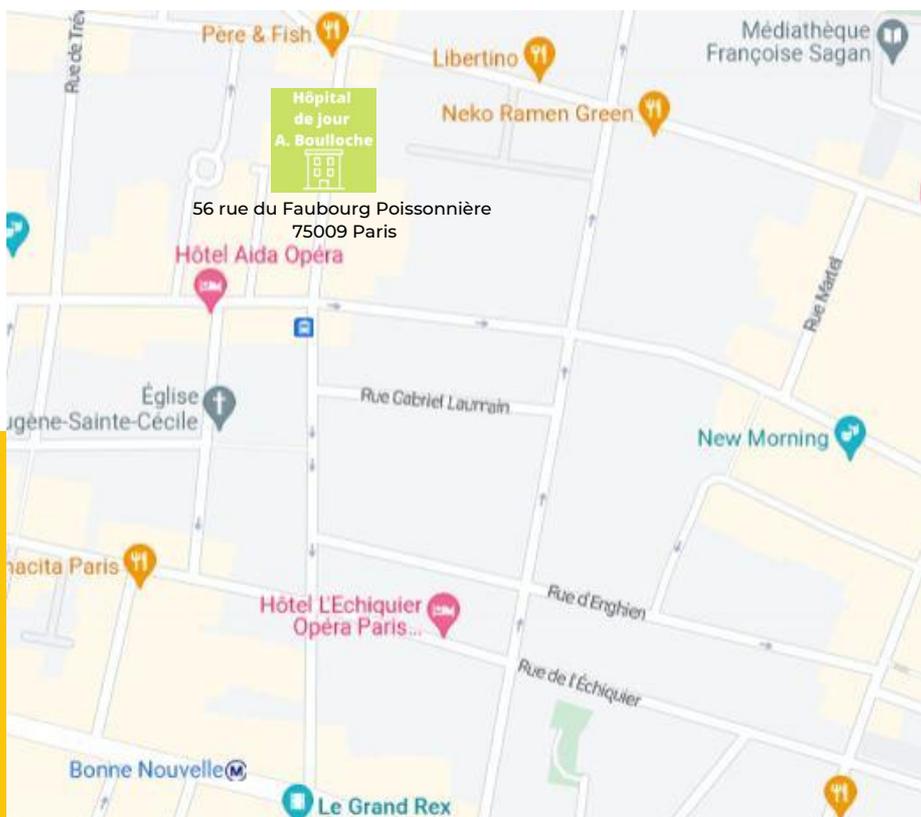
.....

..

## Accès à l'hôpital de jour



35



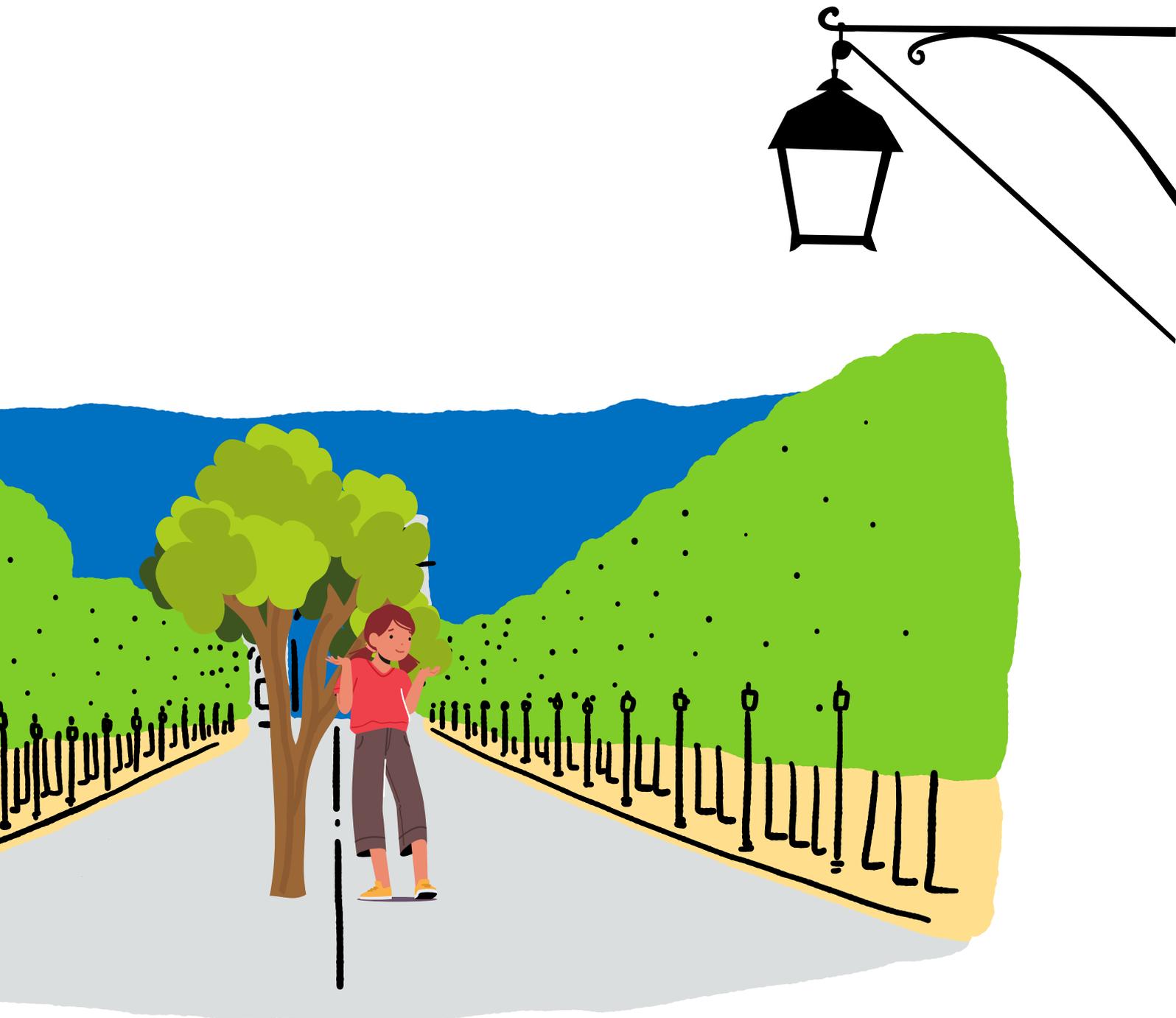
**Gare du Nord et gare de l'Est à 10 mn à pied, desservant les RER B et D**



**Ligne 4, station *Château d'Eau*  
Ligne 7, station *Poissonnière*  
Ligne 8 et 9, station *Bonne Nouvelle***



**Bus 26, 32, 42, 43, 48 et 49 (côté *Poissonnière*)  
20, 39 et 48 (côté *Bonne Nouvelle*)**



Hôpital de jour André Bouloche  
56, rue du Faubourg Poissonnière - 75010 Paris  
01 45 45 46 91  
[hjp@cerep-phymentin.org](mailto:hjp@cerep-phymentin.org)

Siège social de l'association  
31, rue du Faubourg Poissonnière  
75009 Paris  
01 45 23 01 32  
[secretariat.siege@cerep-phymentin.org](mailto:secretariat.siege@cerep-phymentin.org)  
[www.cerep-phymentin.org](http://www.cerep-phymentin.org)



**Diffusion le 28 mars 2023**